

Corbeil-Essonnes : le procès du directeur du service jeunesse reporté au 11 janvier

Île-de-France & Oise>Essonne>Corbeil-Essonnes| Florian Loisy (@florianloisy sur Twitter)| 29 juin 2018, 16h32



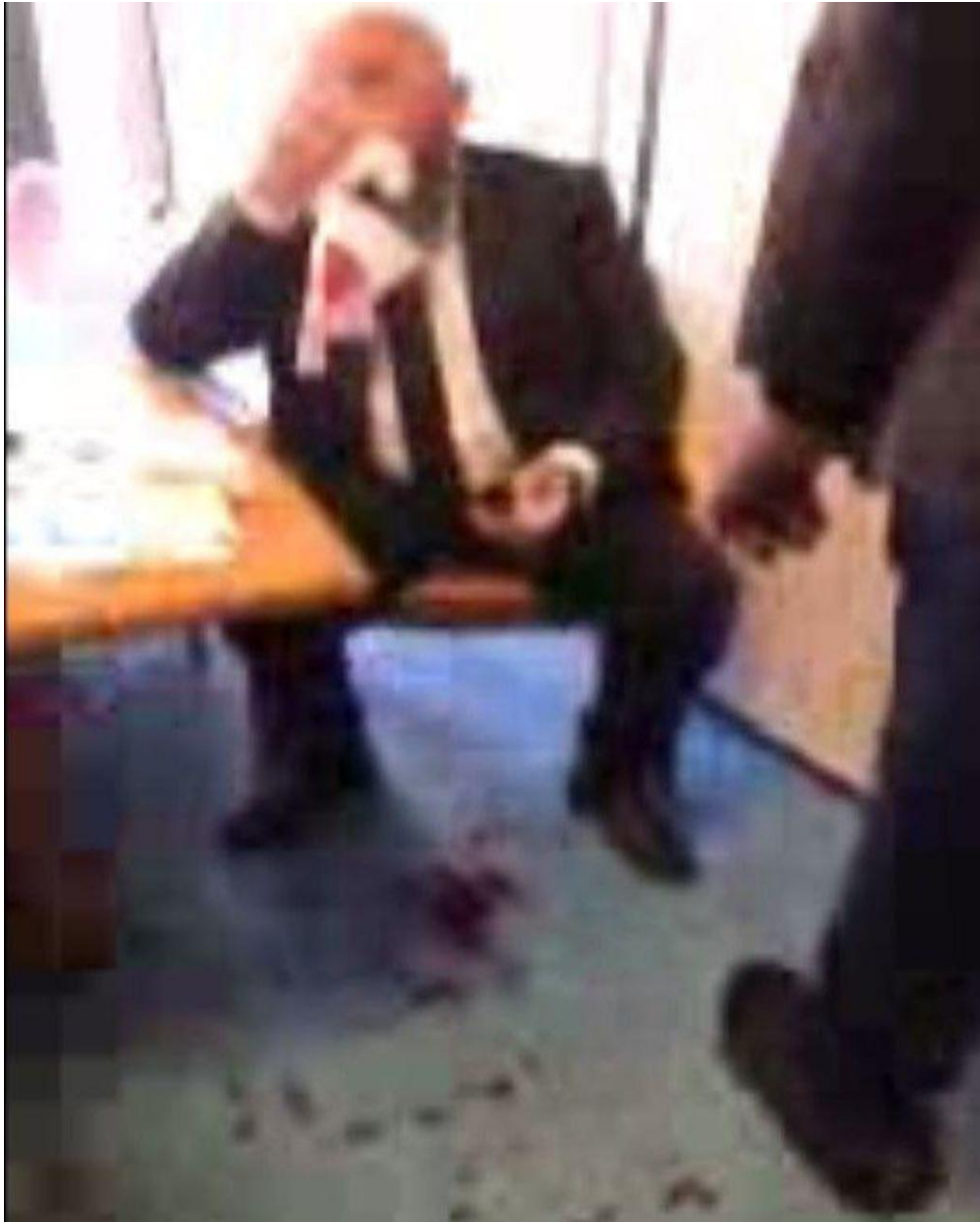
Accusé de violences sur le directeur général des services de Corbeil, Machiré Gassama, directeur du service jeunesse et sports, a été placé en garde à vue pour ces faits début mai. Il est désormais sous contrôle judiciaire et n'a plus le droit de retourner en mairie ou dans son service. Jusqu'au 11 janvier et la date de son procès.

Machiré Gassama, le directeur du service jeunesse et sports de la ville, est soupçonné d'avoir agressé le directeur général des services. La victime a été hospitalisée à nouveau ces derniers jours

Le procès de Machiré Gassama, le directeur du service jeunesse et sports de la mairie de Corbeil-Essonnes, suspecté d'avoir agressé et frappé son supérieur hiérarchique, le 2 mai, à l'Hôtel de ville, a été renvoyé. Le temps pour les enquêteurs d'interroger tous les témoins présents lors de cette altercation. Le procès qui était prévu ce vendredi, se tiendra donc finalement le 11 janvier. Cela permettra aussi d'effectuer une nouvelle expertise médicale de la victime.

Car Daniel Arnault, 65 ans, directeur général des services avait eu le nez en sang après avoir reçu un coup de pied, et avait été transporté à l'hôpital. Le violent coup au visage avait été donné à l'issue d'une réunion tendue avec Machiré Gassama, qui, pour l'occasion, avait fait venir une

trentaine de personnes de son service pour se plaindre de coupes budgétaires.



Agression du directeur des services de Corbeil, Daniel Arnault. photo extraite d'une vidéo./DR

Lors d'un premier examen, dix jours d'ITT (Incapacité totale de travail) lui avaient été prescrits, sous réserve de complications ophtalmologiques ultérieures. « Mais quelques jours plus tard, il voyait tellement mal qu'il ne pouvait plus signer un chèque », annonce Me Natali son avocat.

Le 18 mai, de nouvelles analyses montrent « un déficit visuel mineur régressif ». Une IRM décèle une perte d'acuité visuelle causée par un AVC. Et son arrêt est prolongé au 24 juin. « Le 18 juin, il a été à nouveau

hospitalisé et il est encore alité aujourd'hui », soupire le représentant du directeur général des services.

En attendant ce nouveau procès, Machiré Gassama, qui avait été initialement suspendu jusqu'au 4 septembre, n'aura pas le droit de retourner travailler à la mairie de Corbeil-Essonnes. Son contrôle judiciaire a été reconduit.